



Bulletin Officiel

N° 3995 Mercredi 07 Decembre 2011

— 16^{ème} ANNEE — ISSN 0330-7174

SOMMAIRE

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DE SANCTION FINACORP	2
AGREMENTS ACCORDES PAR LE CMF	3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE ELECTROSTAR AGO	4
-------------------------	---

AVIS DE REMBOURSEMENT

Emprunt Subordonné BH 2007	4
----------------------------	---

INFORMATIONS POST AGE

SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE – SOMOCER -	5
--	---

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

UIB 2011-2 -	6-7
--------------	-----

COURBE DES TAUX

8

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

9-10

ANNEXE I

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30/06/2011
ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30/09/2011
ARABIA SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30/09/2011
SICAV BNA

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DE SANCTION

Le Collège du Conseil du Marché Financier érigé en Conseil de discipline, a décidé, lors de sa réunion du 15 novembre 2011, d'infliger un blâme à l'encontre de la société d'intermédiation FINACORP en la personne de son représentant légal et ce, pour avoir inobservé des dispositions légales et réglementaires relatives à l'obligation de disposer des fonds nécessaires dans un compte spécifique aux clients avant l'exécution d'ordres d'achat et à l'interdiction d'utilisation des fonds des clients pour compte propre.

قرار عقوبة

بلاغ من هيئة السوق المالية

قرّر مجلس هيئة السوق المالية المنعقد بتاريخ 15 نوفمبر 2011 كمجلس تأديب، تسليط عقوبة التوبيخ على شركة الوساطة بالبورصة "فيناكورب" في شخص ممثلها القانوني وذلك من أجل خرق أحكام قانونية وترتيبية تتعلق بواجب حيازتها للأموال اللازمة في حساب خاص بالحرفاء قبل تنفيذ أوامر الشراء وبتحجير استعمال أموال الحرفاء للحساب الخاص.

COMMUNIQUE DU CMF

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 28 juillet 2011, d'agrèer le fonds suivant :

FCPR TARI9I FUND
Fonds Commun de Placement à Risque
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001.
Siège Social : Immeuble Molka, App. B4-B5-B6, Bloc B, 1er étage
Les Berges du Lac 1053 - Tunis

SAGES SA et STB ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 28 juillet 2011, pour la création d'un Fonds Commun de Placement à Risque, dénommé «FCPR-TARI9I FUND» d'un montant de 5 000 000 dinars divisé en 5 000 parts de 1 000 dinars chacune.

AGREMENT DE CONSTITUTION DE SOCIETES DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 25 novembre 2011, d'agrèer les sociétés de gestion suivantes :

AXIS INVESTISSEMENT
Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régée par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.
Siège Social : 67, Avenue Mohamed V, 1002 - Tunis.

AXIS CAPITAL a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 novembre 2011, pour la création d'une société de gestion, dénommé « AXIS INVESTISSEMENT » d'un capital social de 200 000 dinars divisé en 2 000 actions de 100 dinars chacune.

MAXULA GESTION
Société de gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers
régée par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et la loi n° 2005-96
du 18 octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières.
Siège Social : Rue du lac Windermere – 1053 Les Berges du Lac.

MAXULA BOURSE a obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 novembre 2011, pour la création d'une société de gestion, dénommé « MAXULA GESTION » d'un capital social de 200 000 dinars divisé en 2 000 actions de 100 dinars chacune.

AGREMENT DE RESPONSABLE DU CONTROLE DE LA CONFORMITE ET DU CONTROLE INTERNE

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 25 novembre 2011, d'agrèer la nomination de Monsieur Ali BEN DALY en tant que responsable du contrôle de la conformité et du contrôle interne au sein de FIDELIUM FINANCE.

AGREMENT DE CHANGEMENT DU DIRIGEANT D'UNE SOCIETE DE GESTION

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 25 novembre 2011, d'agrèer la nomination de Monsieur Tahar BEN HATIRA en tant que Président Directeur Général de IKDAM GESTION.

2011 - AC - 45

AGREMENT DE CONSTITUTION D'OPCVM

Le Conseil du Marché Financier a décidé, en date du 25 novembre 2011, d'agrèer le fonds suivant :

CAPITALease Seed Fund
Fonds d'amorçage
régé par le Code des Organismes de Placement Collectif
promulgué par la Loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001 et par la Loi n° 2005-58 du 18 juillet 2005.
Siège Social : Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj 2^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 Tunis.

La société UNITED GULF FINANCIAL SERVICES North Africa (UGFSna) et la BANQUE INTERNATIONALE ARABE de TUNISIE (BIAT) ont obtenu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 25 novembre 2011, pour la création d'un Fonds d'amorçage, dénommé « CAPITALease Seed Fund » d'un montant initial de 1 000 000 dinars divisé en 10 000 parts de 100 dinars chacune.

2011 - AC - 46

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEE GENERALE

SOCIETE ELECTROSTAR

Siège Social : Boulevard de l'Environnement route Naâssen
2013 Bir El Kassâa Ben Arous

La Société ELECTROSTAR informe ses actionnaires que son Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 16 décembre 2011 à 10 Heures, à l'adresse suivante : "DIGITAL CENTER LG", Rue Lemane Immeuble Fékih, Route de la Marsa, les Berges du Lac Tunis, à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1-Entériner le retard dans la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle
- 2- Lecture du Rapport du Conseil d'administration sur l'exercice 2010.
- 3-Lecture des Rapports des commissaires aux comptes sur l'exercice 2010.
- 4-Approbation du rapport du Conseil d'Administration, des conventions régies par les dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales et des états financiers individuels de la société pour l'exercice 2010.
- 5- Quitus aux administrateurs pour leur gestion durant l'exercice 2010.
- 6-Affectation du résultat de l'exercice 2010.
- 7- Approbation des états financiers consolidés de la société pour l'exercice 2010.

Tous les documents afférents à cette assemblée, sont tenus à la disposition des actionnaires au siège administratif de la Société, sis a : l'Avenue de l'environnement, Immeuble Kallel, Les Berges du Lac, 3^{ème} étage.

2011 - AS - 1049

AVIS DE REMBOURSEMENT

L'intermédiaire en bourse SIFIB-BH, en sa qualité d'intermédiaire agréé mandaté de l'« Emprunt Subordonné BH 2007 », informe les obligataires que le remboursement de la quatrième échéance dudit emprunt aura lieu le mercredi 7 décembre 2011. Ce remboursement sera comme suit :

- Amortissement par obligation subordonnée : 20 dinars
- Nombre d'obligations : 700 000
- Taux d'intérêt (TMM +1,2%) : 5,363 %
- Encours par obligation : 80 dinars
- Intérêts bruts par obligation : 4,290 dinars
- Annuité brute par obligation : 24, 290 dinars

Montant global brut : 17 003 000 dinars

2011 - AS - 1054

AVIS DES SOCIETES

INFORMATIONS POST AGE

**SOCIETE MODERNE DE CERAMIQUE
-SOMOCER-**

Siège Social : Menzel Hayet-5033 Monastir.

Les résolutions adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société Moderne de Céramique- SOMOCER tenue en date du 29 novembre 2011.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration, décide que le capital social qui est actuellement de Vingt quatre Millions deux cent cinquante cinq milles (24 255 000) Dinars, soit augmenté de Deux Millions quatre cent vingt cinq mille cinq cents (2 425 500) Dinars, pour le porter ainsi à Vingt Six Millions six cents quatre vingt milles cinq cents (26 680 500) Dinars à prélever du compte « résultats reportés » et ce, par la création et l'émission de Deux Millions quatre cent vingt cinq mille cinq cents (2 425 500) actions nouvelles de Un (01) Dinar chacune

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, décide que les Deux Millions quatre cent vingt cinq mille cinq cents (2 425 500) actions nouvelles soient attribuées aux anciens actionnaires et aux cessionnaires des droits d'attribution en bourse à raison d'Une (01) action nouvelle pour Dix (10) actions anciennes et seront assimilées aux actions anciennes et jouiront des mêmes droits à compter du 1^{er} janvier 2011.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée Générale décide de modifier, comme suit, l'article 6 des statuts.

Article 6 : Capital social

Le capital social est fixé à la somme de Vingt Six Millions six cents quatre vingt milles cinq cents (26 680 500) Dinars. Il est divisé en Vingt Six Millions six cents quatre vingt milles cinq cents (26 680 500) actions de Un(01) Dinar chacune. Le reste de l'article demeure sans changement.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère ses pouvoirs au conseil d'administration à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires conduisant à cette augmentation et d'en constater la réalisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère au porteur d'une copie d'un extrait du procès verbal de la présente Assemblée, tout pouvoir, pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publication légale ou de régularisation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

AVIS DES SOCIETES

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « UIB 2011-2 »

L'Assemblée Générale Ordinaire de l'Union Internationale de Banques tenue le 23/06/2011 a autorisé l'émission d'emprunts obligataires par la banque jusqu'à concurrence de 200 000 000 dinars au cours des exercices 2011, 2012 et 2013 et a délégué au Conseil d'Administration, avec faculté de subdélégation au directeur général, les pouvoirs nécessaires pour procéder à l'émission de ces emprunts en une ou plusieurs fois et d'en arrêter et fixer les conditions et les modalités.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du 22/07/2011 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire de 50 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant de 75 000 000 dinars, dans le cas où les conditions du marché le permettraient, moyennant un taux de coupon de 5,90% et une durée de 7 ans. Le conseil a délégué au Directeur Général le pouvoir de modifier, le cas échéant, les modalités de l'emprunt de manière à tenir compte de la conjoncture et des conditions du marché.

Dans le cadre de la délégation de pouvoir du Conseil d'Administration du 22/07/2011, la Direction Générale a fixé le montant de l'emprunt obligataire « UIB 2011-2 » à 50 000 000 dinars et pouvant être porté à 75 000 000 dinars, sur une durée de 7 ans et un taux d'intérêt de 5,90% brut l'an.

Dénomination de l'emprunt : « UIB 2011-2 ».

Montant : 50 000 000 de dinars, et susceptible d'être porté à un montant maximum de 75 000 000 dinars.

Prix d'émission : 100 dinars par obligation déduction faite des intérêts courus entre la date effective de souscription et de libération et le **30/01/2012** date limite de clôture des souscriptions.

Prix de remboursement : 100 dinars par obligation.

Forme des obligations : Les obligations sont nominatives.

Taux d'intérêt : 5,90% brut l'an.

Taux de rendement actuariel (souscription à taux fixe) : Le taux de rendement actuariel d'un emprunt est le taux annuel qui à une date donnée, égalise à ce taux et à intérêts composés les valeurs actuelles des montants à verser et des montants à recevoir.

Il n'est significatif que pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Ce taux est de 5,90% l'an pour le présent emprunt.

Durée totale : Les obligations « UIB 2011-2 » du présent emprunt sont émises pour une durée de 7 ans.

Durée de vie moyenne : Il s'agit de la somme des durées pondérées par les flux de remboursement puis divisée par le nominal. C'est l'espérance de vie de l'emprunt pour un souscripteur qui conserverait ses titres jusqu'à leur remboursement final.

Cette durée est de 3,999 ans pour le présent emprunt.

Duration (souscription à taux fixe) : La duration correspond à la somme des durées pondérées par les valeurs actualisées des flux à percevoir (intérêt et principal) rapportée à la valeur présente du titre. La duration s'exprime en unités de temps (fraction d'année) et est assimilable à un délai moyen de récupération de la valeur actuelle.

La duration d'une obligation correspond à la période à l'issue de laquelle sa rentabilité n'est pas affectée par les variations de taux d'intérêts.

La duration pour les présentes obligations de cet emprunt est de 3,583 années.

- Suite -

Date de jouissance en intérêts : Chaque obligation portera jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date effective de sa souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30/01/2012** seront décomptés et payés à cette dernière date. Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts, servant de base pour les besoins de cotation en bourse est fixée à la date limite de clôture des souscriptions à l'emprunt, soit le **30/01/2012** et ce même en cas de prorogation de cette date.

Amortissement et remboursement : Toutes les obligations émises seront remboursables à raison de 14,290 dinars par obligation à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions effectives jusqu'à la sixième année et de 14,260 dinars la 7ème année.

Paiement : Le paiement annuel des intérêts et le remboursement du capital dû seront effectués à terme échu le **30/01** de chaque année. Le premier remboursement en capital et le premier paiement en intérêts auront lieu le **30/01/2013**.

Les paiements des intérêts et le remboursement du capital sont effectués auprès des dépositaires à travers la STICODEVAM.

Période de souscriptions et de versements : Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **16/12/2011** et clôturées au plus tard le **30/01/2012**. Elles peuvent être clôturées sans préavis dès que le montant maximum de l'émission (75 000 000 dinars) est intégralement souscrit. Les demandes de souscription seront reçues dans la limite des titres émis soit un maximum de 750 000 obligations.

En cas de placement d'un montant supérieur ou égal à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/01/2012**, les souscriptions à cet emprunt seront clôturées et le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque à cette date.

En cas de placement d'un montant inférieur à 50 000 000 dinars à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30/01/2012**, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **14/02/2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la banque.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public : Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **16/12/2011** aux guichets d'AXIS Capital Bourse, sise au 67, Avenue Mohamed V 1002 Tunis, de BNA Capitaux, sise au Complexe Le Banquier Avenue Tahar Haddad Les Berges Du Lac 1053 Tunis.

Tenue des comptes en valeurs mobilières : L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues et la tenue du registre des obligations de l'emprunt obligataire « UIB 2011-2 » seront assurés par le Back office marché de l'UIB.

Notation : le présent emprunt obligataire n'est pas noté.

Cotation en bourse : Dès la clôture des souscriptions au présent emprunt, L'Union Internationale de Banques s'engage à charger l'intermédiaire en bourse, Axis Capital Bourse en vue de demander l'admission des obligations souscrites de l'emprunt « UIB 2011-2 » au marché obligataire de la cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

Prise en charge par la STICODEVAM : L'Union Internationale de Banques s'engage dès la clôture de l'emprunt « UIB 2011-2 » à entreprendre les démarches nécessaires auprès de la STICODEVAM en vue de la prise en charge des titres souscrits.

Un prospectus d'émission et d'admission au marché obligataire de la cote de la Bourse constitué de la note d'opération visée par le CMF sous le n° **11-0757** en date du **1^{er} décembre 2011**, du document de référence « UIB 2011 » enregistré par le CMF sous le n° **11-002** en date du **15 juillet 2011** et de son actualisation enregistrée par le CMF le **1^{er} décembre 2011** sous le n° **11-002/A001** seront mis à la disposition du public, sans frais, auprès de l'UIB, 65, Avenue Habib Bourguiba - 1001 TUNIS ; de la BNA Capitaux - intermédiaire en Bourse, Complexe « le Banquier », Avenue Tahar HADDAD – les Berges du Lac – 1053 – Tunis ; de Axis Capital Bourse, Intermédiaire en bourse, 67, Avenue Mohamed V – 1002 Tunis et sur le site Internet du CMF : www.cmf.org.tn.

AVIS

COURBE DES TAUX DU 07 DECEMBRE 2011
--

Code ISIN	Taux du marché monétaire et Bons du Trésor	Taux actuariel (existence d'une adjudication) ^[1]	Taux interpolé	Valeur (pied de coupon)
	Taux moyen mensuel du marché monétaire	3,204%		
TN0008002487	BTC 52 SEMAINES 28/02/2012		3,436%	
TN0008000192	BTA 6 ans "6% 15 mars 2012"		3,482%	1 006,118
TN0008002495	BTC 52 SEMAINES 27/03/2012		3,516%	
TN0008002503	BTC 52 SEMAINES 24/04/2012		3,595%	
TN0008002529	BTC 52 SEMAINES 29/05/2012		3,694%	
TN0008002545	BTC 52 SEMAINES 07/08/2012		3,892%	
TN0008002552	BTC 52 SEMAINES 04/09/2012		3,972%	
TN0008002560	BTC 52 SEMAINES 02/10/2012		4,051%	
TN0008002578	BTC 52 SEMAINES 23/10/2012		4,111%	
TN0008002586	BTC 52 SEMAINES 27/11/2012	4,210%		
TN0008000259	BTA 4 ans "5% mars 2013"		4,332%	1 007,679
TN0008000200	BTA 7 ans "6,1% 11 octobre 2013"		4,585%	1 025,916
TN0008000143	BTA 10 ans " 7,5% 14 Avril 2014 "		4,803%	1 058,097
TN0008000127	BTA 12 ans " 8,25% 9 juillet 2014 "		4,904%	1 078,840
TN0008000184	BTA 10 ans " 7% 9 février 2015"		5,157%	1 052,333
TN0008000309	BTA 4 ans " 5% octobre 2015"	5,446%		984,573
TN0008000267	BTA 7 ans " 5,25% mars 2016"		5,530%	989,077
TN0008000218	BTZc 11 octobre 2016		5,649%	
TN0008000234	BTA 10 ans "6,75% 11 juillet 2017"		5,802%	1 043,457
TN0008000317	BTA 7 ans " 5,5% octobre 2018"	6,057%		969,029
TN0008000242	BTZc 10 décembre 2018		6,063%	
TN0008000275	BTA 10 ans " 5,5% mars 2019"		6,071%	966,648
TN0008000226	BTA 15 ans "6,9% 9 mai 2022"		6,181%	1 053,118
TN0008000291	BTA 12 ans " 5,6% août 2022"	6,190%		954,125

^[1] L'adjudication en question ne doit pas être vieille de plus de 2 mois pour les BTA et 1 mois pour les BTCT.

Conditions minimales de prise en compte des lignes :

- Pour les BTA : Montant levé 10 millions de dinars et deux soumissionnaires,
- Pour les BTCT : Montant levé 10 millions de dinars et un soumissionnaire.

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL		
OPCVM DE CAPITALISATION							
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>							
1 TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS	20/07/92	135,352	139,196	139,206		
2 FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	11,838	12,215	12,217		
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
3 FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,214	1,250	1,251		
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>							
4 SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	32,630	33,768	33,772		
5 SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS	17/05/93	44,802	46,180	46,184		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>							
6 FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	AXIS GESTION	28/03/08	163,775	160,624	160,045		
7 FCP AXIS TUNISIE INDICE	AXIS GESTION	28/03/08	669,080	543,345	541,427		
8 FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	140,431	131,950	131,228		
9 FCP MAXULA CROISSANCE EQUILIBREE	MAXULA BOURSE	15/10/08	130,841	125,797	125,618		
10 FCP MAXULA CROISSANCE PRUDENCE	MAXULA BOURSE	15/10/08	116,956	115,276	115,141		
11 FCP MAXULA STABILITY	MAXULA BOURSE	18/05/09	115,164	113,448	113,291		
12 FCP INDICE MAXULA	MAXULA BOURSE	23/10/09	109,195	94,440	94,028		
13 FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	165,054	152,689	152,433		
14 FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS	06/09/10	95,368	98,379	98,042		
15 FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS	09/05/11	-	102,125	102,003		
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>							
16 FCP CAPITALISATION ET GARANTIE	ALLIANCE ASSET MANAGEMENT	30/03/07	1 279,506	1 286,887	1 284,888		
17 FCP AXIS CAPITAL PROTEGE	AXIS GESTION	05/02/04	2 218,986	2 211,625	2 212,032		
18 FCP AMEN PERFORMANCE	AMEN INVEST	01/02/10	107,368	106,929	106,367		
19 FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	122,479	111,791	111,386		
20 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	122,906	121,867	121,539		
21 FCP FINA 60	FINACORP	28/03/08	1 153,132	1 180,975	1 181,826		
22 FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	129,272	124,586	123,893		
23 AIRLINES FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	16/03/09	14,956	14,810	14,751		
24 FCP VALEURS QUIETUDE 2014	TUNISIE VALEURS	23/03/09	5 844,815	5 785,484	5 788,299		
25 FCP VALEURS SERENITE 2013	TUNISIE VALEURS	15/01/08	6 613,950	6 633,312	6 624,746		
26 FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,293	2,233	2,226		
27 FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	1,846	1,846	1,845		
28 FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,162	1,136	1,126		
OPCVM DE DISTRIBUTION							
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2010	VL antérieure	Dernière VL
			Date de paiement	Montant			
<i>SICAV OBLIGATAIRES</i>							
29 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	31/05/11	4,160	108,201	107,496	107,507
30 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	02/10/95	23/03/11	3,758	104,529	104,184	104,194
31 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	15/03/11	3,741	105,198	104,998	105,007
32 ATTIJARI OBLIGATAIRES SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	10/05/11	3,719	103,030	102,859	102,869
33 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GERE	07/05/07	04/04/11	4,309	103,814	103,026	103,038
34 SICAV AXIS TRÉSORERIE	AXIS GESTION	01/09/03	30/05/11	3,301	107,102	106,999	107,007
35 PLACEMENT OBLIGATAIRES SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	09/05/11	3,997	103,928	103,529	103,539
36 SICAV TRESOR	BIAT ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/04/11	3,925	103,973	103,664	103,673
37 SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	BIAT ASSET MANAGEMENT	16/04/07	18/04/11	3,882	104,106	103,828	103,838
38 MILLENIUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	30/06/11	3,730	105,976	105,328	105,337
39 GENERALE OBLIG SICAV	CGI	01/06/01	16/05/11	4,000	102,920	102,338	102,348
40 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	21/03/11	4,067	104,302	103,941	103,951
41 FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	31/05/11	3,622	104,065	103,688	103,697
42 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	INI	07/10/98	19/05/11	3,588	106,546	106,386	106,395
43 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	11/04/11	3,798	106,200	105,635	105,644
44 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	27/05/11	2,720	102,642	102,701	102,706
45 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	27/04/11	3,597	102,948	102,549	102,557
46 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	27/05/11	3,910	104,540	103,999	104,008
47 SICAV BH OBLIGATAIRE	SIFIB-BH	10/11/97	16/05/11	3,915	102,457	102,149	102,159
48 POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	SIFIB BH	06/07/09	25/05/11	6,167	106,156	103,053	103,061

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

TITRES OPCVM

49	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	27/05/11	3,415	104,166	103,585	103,593
50	SICAV L'ÉPARGNANT	STB MANAGER	20/02/97	16/05/11	3,963	102,745	102,299	102,309
51	AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	05/05/11	3,774	104,552	104,011	104,019
52	SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS	01/08/05	27/05/11	3,497	104,763	104,450	104,463
53	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI FINANCE	15/11/93	25/05/11	3,291	102,001	101,791	101,799
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
54	FCP SALAMMEIT PLUS	AFC	02/01/07	31/05/11	0,370	10,536	10,493	10,494
55	FCP AXIS AAA	AXIS GESTION	10/11/08	23/05/11	4,084	104,067	103,397	103,407
56	FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	102,492	102,501
FCP OBLIGATAIRES - VL HEBDOMADAIRE								
57	AL AMANAH OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	4,185	102,112	101,271	101,337
SICAV MIXTES								
58	ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	31/05/11	0,880	75,602	74,944	74,917
59	ATTIJARI VALEURS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	2,808	155,524	147,605	146,895
60	ATTIJARI PLACEMENTS SICAV	ATTIJARI GESTION	22/03/94	10/05/11	31,572	1 553,686	1 463,308	1 456,113
61	SICAV PROSPERITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	25/04/94	18/04/11	2,720	112,581	113,309	113,128
62	SICAV OPPORTUNITY	BIAT ASSET MANAGEMENT	01/11/01	18/04/11	1,563	116,359	115,067	114,941
63	SICAV BNA	BNA CAPITAUX	08/12/93	09/05/11	0,755	95,575	90,249	89,982
64	SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	21/03/11	0,375	16,523	16,281	16,268
65	SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	27/04/11	4,334	277,442	270,631	269,967
66	SICAV BH PLACEMENT	SIFIB-BH	22/09/94	16/05/11	2,012	51,249	45,861	45,614
67	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	28/05/10	0,184	2 257,144	2 353,156	2 338,167
68	SICAV L'INVESTISSEUR	STB MANAGER	30/03/94	12/05/11	1,386	78,987	78,907	78,759
69	SICAV AVENIR	STB MANAGER	01/02/95	10/05/11	1,293	58,113	57,978	57,955
70	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI FINANCE	01/02/99	25/05/11	1,516	103,331	101,455	101,337
71	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI FINANCE	17/05/99	25/05/11	1,992	113,779	111,473	111,268
72	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI FINANCE	10/04/00	25/05/11	0,115	110,018	104,012	103,620
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
73	FCP IRADETT 20	AFC	02/01/07	31/05/11	0,210	11,692	11,678	11,681
74	FCP IRADETT 50	AFC	02/01/07	31/05/11	0,160	12,686	12,644	12,628
75	FCP IRADETT 100	AFC	02/01/07	31/05/11	0,030	16,636	16,849	16,834
76	FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	31/05/11	0,270	17,197	16,731	16,692
77	ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	10/05/11	0,102	12,356	11,939	11,888
78	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	-	10,102	10,101
79	ATTIJARI FCP HARMONIE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	-	10,096	10,091
80	ATTIJARI FCP SERENITE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	-	-	-	10,100	10,096
81	BNAC PROGRÈS FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,681	131,919	124,146	123,896
82	BNAC CONFiance FCP	BNA CAPITAUX	03/04/07	04/07/11	1,058	127,744	123,371	123,207
83	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	-	-	-	10,170	10,149
84	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	STB MANAGER	08/09/08	28/04/11	0,942	128,457	116,372	115,878
85	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS	04/06/07	27/05/11	0,137	20,621	19,603	19,516
86	FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	-	-	-	102,511	102,236
87	FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	-	-	-	102,823	102,585
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
88	FCP AMEN PREVOYANCE	AMEN INVEST	01/02/10	08/06/11	3,925	102,358	98,939	98,719
89	FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	-	-	-	107,141	106,202
90	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	BIAT ASSET MANAGEMENT	15/01/07	18/04/11	3,064	150,176	142,712	141,354
91	AL AMANAH ETHICAL FCP	CGF	25/05/09	06/06/11	0,045	10,417	10,575	10,583
92	AL AMANAH EQUITY FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	1,870	123,909	115,592	115,726
93	AL AMANAH PRUDENCE FCP	CGF	25/02/08	06/06/11	3,135	117,002	114,629	114,651
94	FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	102,427	102,243
95	FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	-	-	100,000	101,649	101,306
96	MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,011	184,646	182,361	181,515
97	MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	0,195	162,241	163,526	162,957
98	MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	30/05/11	2,611	140,166	141,852	141,584
99	MAC EXCELLENCE FCP	MAC SA	28/04/06	30/05/11	177,508	10 740,784	9 914,261	9 873,221
100	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	-	-	192,968	196,436	195,382
101	MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	109,114	134,491	134,246
102	FCP SMART EQUITY	SMART ASSET MANAGEMENT	01/09/09	-	-	1 439,547	1 508,568	1 496,535
103	FCP SAFA	SMART ASSET MANAGEMENT	27/05/11	-	-	-	104,953	104,228
104	FCP SERENA VALEURS FINANCIERES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	27/01/10	20/07/11	1,582	107,049	99,692	98,620
105	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	20/07/11	2,927	107,735	115,975	115,095
106	TUNISIAN EQUITY FUND FCP	UGFS-NA	30/11/09	31/05/11	71,780	10 395,971	10 189,393	10 155,807

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS -
Tél : 844.500 - Fax : 841.809 / 848.001

Compte bancaire n° 10 113 108 - 101762 - 0 788 83 STB le Belvédère - TUNIS -

courriel : cmf@cmf.org.tn

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**

Prix unitaire : 0,250 dinar
Etranger : Frais d'expédition en sus

Le Président du CMF
Mr. Mohamed Férid EL KOBBI

**IMPRIMERIE
du
CMF**

8, rue du Mexique - 1002 TUNIS

ARABIA SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30-06-2011

Annule et remplace celle du bulletin officiel n°3913 du 09 Août 2011

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs de « **Arabia SICAV** », tels que reflétés par ses états financiers pour le trimestre clos *30 juin 2011*, ci joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas sur la base de cet examen limité d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le *30 juin 2011*, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 7 083 292, dinars

incluant des sommes distribuables arrêtées à cette date à, 45 700, dinars

Après examen des dits états financiers trimestriels, comme précisé ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci joints, ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d' « **Arabia Sicav** » au *30 juin 2011*.

Aussi, devons nous remarquer que :

1) l'état d'inventaire arrêté au *30 juin 2011* communiqué par le dépositaire comprend des emprunts obligataires totalisant un montant de 755 672, dinars contre un total de 755 810, dinars pour ces mêmes valeurs figurant, au niveau des états financiers ci-joints.

La différence de 138, dinars, due à une erreur d'évaluation du dépositaire, a été imputée indument au niveau des disponibilités déclarées au dit inventaire.

2) les actifs nets sont minorés du reliquat récupérable sur 15 ans des Billets de trésorerie contractés antérieurement et non réalisés à ce jour, d'un montant net d'intérêts, de 413 333, dinars

3) Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent au *30 juin 2011*, 34.19% des actifs.

4) Les parts sociales et actions dans les OPCVM représentent au *30 juin 2011*, 8.91% des actifs nets.

Tunis, le 28 juillet 2011
Le Commissaire aux Comptes
Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE AU 30/06/2011
(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF		30/06/2011	30/06/2010	31/12/2010
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		4 694 458	5 660 875	5 931 802
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés		3 938 649	5 391 206	5 187 811
b- Obligations et valeurs assimilées		755 810	269 670	743 991
c- Autres valeurs				
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	2 443 804	1 917 275	2 551 930
a- Placements monétaires		807 749	1 557 828	793 450
b- Disponibilités		1 636 055	359 447	1 758 480
AC3- Créances d'exploitation		10 209	45 407	0
AC4- Autres actifs				
TOTAL ACTIF		7 148 472	7 623 558	8 483 732
PASSIF				
PA1- Opérateurs créditeurs		65 179	66 220	946 175
PA2- Autres créditeurs divers				
TOTAL PASSIF		65 179	66 220	946 175
<u>ACTIF NET</u>				
CP1- Capital		7 036 686	7 470 168	7 449 722
CP2- Sommes distribuables		46 607	87 169	87 835
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		907	0	6 071
b- Sommes distribuables de l'exercice		45 700	87 169	81 764
ACTIF NET		7 083 292	7 557 338	7 537 557
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 148 472	7 623 558	8 483 732

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/06/2011
(Exprimé en dinars)

	<u>01/04/2011</u> <u>30/06/2011</u>	<u>01/01/2011</u> <u>30/06/2011</u>	<u>01/04/2010</u> <u>30/06/2010</u>	<u>01/01/2010</u> <u>30/06/2010</u>	<u>01/01/2010</u> <u>31/12/2010</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	47 743	55 952	98 348	101 412	119 167
a- Dividendes	39 510	39 510	95 274	95 274	100 858
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	8 234	16 443	3 074	6 138	18 309
c- Revenus des autres valeurs					
PR 2- Revenus des placements monétaires	21 260	38 812	19 533	40 298	68 322
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	69 003	94 764	117 881	141 710	187 489
CH 1- Charges de gestion des placements	17 801	41 687	18 960	42 201	88 052
REVENU NET DES PLACEMENTS	51 202	53 077	98 921	99 509	99 437
PR 3- Autres produits		7 320		7 320	17 664
CH 2- Autres charges	10 439	14 698	15 540	20 260	36 045
RESULTAT D EXPLOITATION	40 763	45 699	83 381	86 570	81 056
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	0	1	600	599	708
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	40 763	45 700	83 982	87 169	81 764
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1	-600	-599	-708
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-67 376	-529 091	74 249	-33 720	-586 265
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	65 597	122 384	312 870	658 667	1 207 558
Frais de négociation	-2 877	-6 572	-9 865	-17 016	-36 521
RESULTAT NET DE LA PERIODE	36 106	-367 580	460 637	694 501	665 829

ETATS FINANCIERSTRIMESTRIELS

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET

ARRETE AU 30/06/2011

	<u>01/04/2011</u>	<u>01/01/2011</u>	<u>01/04/2010</u>	<u>01/01/2010</u>	<u>01/01/2010</u>
	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2011</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>30/06/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a- Resultat d 'Exploitation	40 763	45 699	83 381	86 570	81 056
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-67 376	-529 091	74 249	-33 720	-586 265
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	65 597	122 384	312 870	658 667	1 207 558
d- Frais de négociation de titres	-2 877	-6 572	-9 865	-17 016	-36 521
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>	-86 688	-86 688	-73 503	-73 503	-73 503
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
_ Capital		43 026	242 646	262 671	271 772
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		103 479	16 816	17 818	485 904
_ Régularisation des sommes distribuables		6	-116	599	1 214
_ Droits d'entrée		408	2 589	2 794	2 893
b- Rachats					
_ Capital		-43 026			-973
_ Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-103 885			-467 531
_ Régularisation des sommes distribuables		-5			-506
_ Droit de sortie					
VARIATION DE L ACTIF NET	-50 582	-454 264	649 070	904 881	885 099
AN 4- <u>ACTIF NET</u>					
a- en début d'exercice	7 133 874	7 537 557	6 908 268	6 652 457	6 652 457
b- en fin d'exercice	7 083 292	7 083 292	7 557 338	7 557 338	7 537 557
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTION (ou de part)</u>					
a- en début d'exercice	98 509	98 509	94 878	94 588	94 588
b- en fin d'exercice	98 509	98 509	98 392	98 392	98 509
VALEUR LIQUIDATIVE	71,905	71,905	76,809	76,809	76,516
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	0,48%	-4,88%	6,78%	10,31%	9,89%

Notes aux Etats Financiers arrêtées au 30/06/2011

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-06-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Au cours du 2ème trimestre, et suite aux recommandations du CMF, il y a eu un changement de méthode de présentation des Comptes touchant les rubriques suivantes :

- le regroupement des Charges de Gestion
- la répartition des sommes distribuables

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/06/2011, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/06/2011 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation
les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**AC1-Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2011 à 4 694 458 DT contre 5 660 875 DT au 30/06/2010, et se détaille ainsi :
(annexe IV)

AC4-Note sur les autres Actifs

Cette rubrique renferme un placement en Billets de Trésorerie pour un montant de 425 000 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS , emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Au cours du 1er semestre 2011 ARABIA Sicav a encaissé 7 320 DT d'intérêts.

Le principal a commencé à être remboursé à partir de l'exercice 2011.

Note sur les Placements monétaires et disponibilités

	01/01/2011	01/01/2010
	30/06/2011	30/06/2010
Placement à terme	807 749	1 557 828
Disponibilités	1 636 055	359 447
TOTAL	2 443 804	1 917 275

PR1-Note sur les Revenus du portefeuille-titres	01/01/2011	01/01/2010
	30/06/2011	30/06/2010
Revenus des Actions	39 216	92 509
Revenus des titres OPCVM	293	2 766
Revenus des obligations	16 443	6 138
TOTAL	55 952	101 412

PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires	01/01/2011	01/01/2010
	30/06/2011	30/06/2010
Revenu des Placements monétaires	14 299	28 598
Intérêts des comptes de dépôts	24 513	11 700
TOTAL	38 812	40 298

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 2^{ème} trimestre de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 31/03/2011</u>	
Montant	7 041 342
Nombre de titres	98 509
Nombre d'actionnaires	33

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	65 597
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	-67 376
Frais de négociation	-2 877

<u>Capital au 30/06/2011</u>	
Montant	7 036 686
Nombre de titres	98 509
Nombre d'actionnaires	33

<u>CP2- Sommes distribuables</u>	01/01/2011	01/01/2010
	30/06/2011	30/06/2010
Sommes distribuables de l'exercice	45 700	87 169
Sommes distribuables des exercices antérieurs	907	0
Sommes distribuables	46 607	87 169

4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2011	01/01/2010
	30/06/2011	30/06/2010
Revenus des placements	94 764	141 710
Charges de gestion des placements	41 687	42 201
Revenu net des placements	53 077	99 509
Autres charges	14 698	20 260
Autres produits	7 320	7 320
Résultat d'exploitation	45 699	86 570
Régularisation du résultat d'exploitation	1	599
Sommes distribuables de la période	45 700	87 169
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	-1	-599
Frais de négociation	-6 572	-17 016
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-529 091	-33 720
Plus Values réalisées sur cession de titres	122 384	658 667
Résultat net de la période	-367 580	694 501
Nombre d' Actions	98 509	98 392
Résultat par Action	-3,731	7,059

CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2011	01/01/2010
	30/06/2011	30/06/2010
Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
Les honoraires de l' AFC	41 102	41 616
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1180 TTC l'an.		
Les honoraires de l'ATB	585	585
TOTAL	41 687	42 201

**NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE
ARRETE AU 30/06/2011**

DESIGNATION DU TITRE	NBRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 30/06/2011	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:	354 042	4 590 027	3 938 649	55,10%	
ADWYA	66 393	470 191	338 405	4,73%	0,60%
ASSAD	36 846	393 939	410 575	5,74%	0,32%
BT	8 500	99 680	91 707	1,28%	0,01%
BTE	8 538	241 106	291 672	4,08%	0,85%
CIMENTS DE BIZERTE	86 803	815 240	652 238	9,12%	0,20%
ENNAKL	46 335	767 844	384 951	5,39%	0,15%
SFBT	9 135	101 157	98 658	1,38%	0,01%
SPDIT	3 000	16 599	17 403	0,24%	0,01%
TELNET	14 010	82 412	115 498	1,62%	0,13%
TL	1 000	24 324	31 976	0,45%	0,01%
TPR	1 691	6 482	8 112	0,11%	0,00%
TUNIS RE	47 222	675 179	490 589	6,86%	0,52%
UIB	21 000	414 204	375 522	5,25%	0,12%
Titre OPCVM					
FCP AXIS K Protégé	39	43 327	83 701	1,17%	0,56%
FCP IRADETT 100	2 300	23 378	36 595	0,51%	4,09%
FCP IRADETT CEA	830	14 965	13 148	0,18%	3,46%
FCP CAPITALISATION & GARANTIE	400	400 000	497 898	6,97%	1,00%
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
OBLIGATIONS DE SOCIETES:	11 510	729 000	755 810	10,57%	
ATL 2010/1	5 810	581 000	603 201	8,44%	0,73%
CIL2005/1	1 500	60 000	62 393	0,87%	1,00%
UNIFACTOR 2006	4 000	80 000	82 091	1,15%	4,00%
UNIFACTOR 2008	200	8 000	8 124	0,11%	0,20%
TOTAL		5 319 027	4 694 458	65,67%	

ARABIA SICAV
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30-09-2011
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En application de l'article 8 du code des organismes de placement collectif, nous avons examiné la composition des actifs de « **Arabia SICAV** », tels que reflétés par ses états financiers pour le trimestre clos *30 septembre 2011*, ci joints.

Cet examen limité, effectué selon les normes admises en de telles circonstances par la profession, ne requiert pas la mise en œuvre de toutes les diligences qu'implique une mission de certification d'états financiers définitifs ; en conséquence, nous n'exprimons pas sur la base de cet examen limité d'opinion d'audit sur les états financiers trimestriels, ci joints.

Les états financiers pour le trimestre clos le *30 septembre 2011*, sont établis sous la responsabilité du gestionnaire et dégagent au bilan des actifs nets d'un montant, de 7 413 452, dinars

incluant des sommes distribuables arrêtées à cette date à, 104 942, dinars

Après examen des dits états financiers trimestriels, comme précisé ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels, ci joints, ne reflètent pas, conformément aux normes et principes comptables généralement admis, la composition et la situation réelle des actifs nets d'« **Arabia Sicav** » au *30 septembre 2011*.

Aussi, devons nous remarquer que :

- 1) les états financiers trimestriels d'« Arabia Sicav » ci-joints ont enregistré un changement de méthode de présentation, sans incidence sur la valeur liquidative et les sommes distribuables de l'exercice, ayant concerné :
 - le report bénéficiaire, logé précédemment dans la rubrique « Capital », est présenté au 30 septembre 2011 dans la rubrique « Sommes distribuables des exercices antérieurs » ;
 - les honoraires du commissaire aux comptes, logés précédemment dans la rubrique « Charges de gestion des placements », sont présentés au 30 septembre 2011 au niveau de la rubrique « Autres charges ».
- 2) les actifs nets sont minorés du reliquat récupérable sur 15 ans des Billets de trésorerie contractés antérieurement et non réalisés à ce jour, d'un montant net d'intérêts, de 399 167, dinars
- 3) Les emplois en liquidités et quasi liquidités représentent au *30 septembre 2011*, 35.89% des actifs.
- 4) Les parts sociales et actions dans les OPCVM représentent au *30 septembre 2011*, 8.75% des actifs nets.

Tunis, le 02 novembre 2011
Le Commissaire aux Comptes
Samia BELHADJ

BILAN
ARRETE AU 30/09/2011
(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF		30/09/2011	30/09/2010	31/12/2010
AC1- PORTEFEUILLE-TITRES		4 775 789	6 188 468	5 931 802
a- Actions,valeurs assimilées et droits rattachés		4 153 736	5 532 398	5 187 811
b- Obligations et valeurs assimilées		622 053	656 070	743 991
c- Autres valeurs				
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	2 681 184	1 321 943	2 551 930
a- Placements monétaires		758 150	786 182	793 450
b- Disponibilités		1 923 035	535 761	1 758 480
AC3- Créances d'exploitation		15 566	416 217	0
AC4- Autres actifs				
TOTAL ACTIF		7 472 540	7 926 629	8 483 732
PASSIF				
PA1- Opérateurs créditeurs		59 088	69 527	946 175
PA2- Autres créditeurs divers				
TOTAL PASSIF		59 088	69 527	946 175
<u>ACTIF NET</u>				
CP1- Capital		7 308 510	7 765 322	7 449 722
CP2- Sommes distribuables		104 942	91 779	87 835
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		907	6 072	6 071
b- Sommes distribuables de l'exercice		104 035	85 707	81 764
ACTIF NET		7 413 452	7 857 101	7 537 557
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		7 472 540	7 926 629	8 483 732

ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 30/09/2011
(Exprimé en dinars)

	<u>01/07/2011</u> <u>30/09/2011</u>	<u>01/01/2011</u> <u>30/09/2011</u>	<u>01/07/2010</u> <u>30/09/2010</u>	<u>01/01/2010</u> <u>30/09/2010</u>	<u>01/01/2010</u> <u>31/12/2010</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	57 312	113 265	11 109	112 522	119 167
a- Dividendes	50 067	89 577	5 584	100 858	100 858
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 245	23 688	5 526	11 664	18 309
c- Revenus des autres valeurs					
PR 2- Revenus des placements monétaires	22 029	60 840	11 199	51 497	68 322
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	79 341	174 105	22 309	164 019	187 489
CH 1 Charges de gestion des placements	22 069	63 756	22 998	65 199	88 052
REVENU NET DES PLACEMENTS	57 272	110 349	-690	98 819	99 437
PR 3- Autres produits	8 641	15 961	7 442	14 762	17 664
CH 2 Autres charges	7 578	22 276	8 335	28 594	36 045
RESULTAT D'EXPLOITATION	58 335	104 034	-1 583	84 987	81 056
PR 4- Régularisations du résultat d'exploitation	0	1	120	720	708
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	58 335	104 035	-1 462	85 707	81 764
PR 4- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		-1	-120	-720	-708
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	269 375	-259 716	-197 448	-231 168	-586 265
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	8 333	130 717	499 546	1 158 213	1 207 558
Frais de négociation	-5 884	-12 456	-10 761	-27 777	-36 521
RESULTAT NET DE LA PERIODE	330 159	-37 420	289 754	984 255	665 829

ETAT DE VARIATION DE L ACTIF NET

ARRETE AU 30/09/2011

	<u>01/07/2011</u>	<u>01/01/2011</u>	<u>01/07/2010</u>	<u>01/01/2010</u>	<u>01/01/2010</u>
	<u>30/09/2011</u>	<u>30/09/2011</u>	<u>30/09/2010</u>	<u>30/09/2010</u>	<u>31/12/2010</u>
AN 1- <u>VARIATION DE L ACTIF NET RESULTANT</u>					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>					
a- Resultat d 'Exploitation	58 335	104 034	-1 583	84 987	81 056
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	269 375	-259 716	-197 448	-231 168	-586 265
c- Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	8 333	130 717	499 546	1 158 213	1 207 558
d- Frais de négociation de titres	-5 884	-12 456	-10 761	-27 777	-36 521
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		-86 688		-73 503	-73 503
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>					
a- Souscriptions					
_ Capital		43 026	9 102	271 772	271 772
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		103 479	688	18 506	485 904
Régularisation des sommes distribuables		6	120	720	1 214
_ Droits d' entrée		408	99	2 893	2 893
b- Rachats					
_ Capital		-43 026		0	-973
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice		-103 885			-467 531
_ Régularisation des sommes distribuables		-5			-506
_ Droit de sortie					
VARIATION DE L' ACTIF NET	330 159	-124 105	299 763	1 204 644	885 099
AN 4- <u>ACTIF NET</u>					
a- en début d'exercice	7 083 292	7 537 557	7 557 338	6 652 457	6 652 457
b- en fin d'exercice	7 413 452	7 413 452	7 857 101	7 857 101	7 537 557
AN 5- <u>NOMBRE D'ACTIONES (ou de part)</u>					
a- en début d'exercice	98 509	98 509	98 392	94 588	94 588
b- en fin d'exercice	98 509	98 509	98 523	98 523	98 509
VALEUR LIQUIDATIVE	75,257	75,257	79,749	79,749	76,516
AN6- TAUX DE RENDEMENT DE LA PERIODE	4,38%	-0,50%	4,18%	14,49%	9,89%

Notes aux Etats Financiers arrêtées au 30/09/2011

1/REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-09-2011 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Au cours du 3ème trimestre , il y a eu un changement de méthode de présentation des Comptes touchant les rubriques suivantes:

- le regroupement des Charges de Gestion
- la répartition des sommes distribuables

2/PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2-1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2/2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 30/09/2011, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30/09/2011 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

2/3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation
les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation

2/4 CESSION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3/ NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT**AC1-Note sur le Portefeuille-titres**

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/2011 à 4 775 789 DT contre 6 188 468 DT au 30/09/2010, et se détaille ainsi :

(annexe IV)

AC4-Note sur les autres Actifs

Cette rubrique renferme un placement en Billets de Trésorerie pour un montant de 425 000 DT provisionné à 100% qui serait récupérable en vertu d'une convention établie entre le groupe CDS , emprunteur et ARABIA SICAV.

Selon cette convention, des Intérêts seront perçus à partir de l'exercice 2009.

Au cours des 3 premiers trimestres 2011 ARABIA Sicav a encaissé 15 961 DT d'intérêts.

Le principal a commencé à être remboursé à partir de l'exercice 2011.

Note sur les Placements monétaires et disponibilités

	01/01/2011	01/01/2010
	30/09/2011	30/09/2010
Placement à terme	758 150	786 182
Disponibilités	1 923 035	535 761
TOTAL	2 681 184	1 321 943

PR1-Note sur les Revenus du portefeuille-titres	01/01/2011	01/01/2010
	30/09/2011	30/09/2010
Revenus des Actions	89 284	98 092
Revenus des titres OPCVM	293	2 766
Revenus des obligations	23 688	11 664
TOTAL	113 265	112 522

PR2-Note sur les Revenus des placements monétaires	01/01/2011	01/01/2010
	30/09/2011	30/09/2010
Revenu des Placements monétaires	22 528	37 051
Intérêts des comptes de dépôts	38 312	14 446
TOTAL	60 840	51 497

CP1- le capital

Les mouvements sur le capital au cours du 3^{ème} trimestre de l'exercice 2011 se détaillent ainsi :

<u>Capital au 30/06/2011</u>	
Montant	7 036 686
Nombre de titres	98 509
Nombre d'actionnaires	33

<u>Souscriptions réalisées</u>	
Montant	0
Nombre de titres émis	0
Nombre d'actionnaires nouveaux	0

<u>Rachats effectués</u>	
Montant	0
Nombre de titres rachetés	0
Nombre d'actionnaires sortants	0

<u>Autres effets s/capital</u>	
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	8 333
Variation des plus ou moins Values potentielles sur titres	269 375
Frais de négociation	-5 884

<u>Capital au 30/09/2011</u>	
Montant	7 308 510
Nombre de titres	98 509
Nombre d'actionnaires	33

<u>CP2- Sommes distribuables</u>	01/01/2011	01/01/2010
	30/09/2011	30/09/2010
Sommes distribuables de l'exercice	104 035	85 707
Sommes distribuables des exercices antérieurs	907	6 072
Sommes distribuables	104 942	91 779

4/ AUTRES INFORMATIONS	01/01/2011	01/01/2010
	30/09/2011	30/09/2010
Revenus des placements	174 105	164 019
Charges de gestion des placements	63 756	65 199
Revenu net des placements	110 349	98 819
Autres charges	22 276	28 594
Autres produits	15 961	14 762
Résultat d'exploitation	104 034	84 987
Régularisation du résultat d'exploitation	1	720
Sommes distribuables de la période	104 035	85 707
Régularisation du Résultat d'exploitation (annulation)	-1	-720
Frais de négociation	-12 456	-27 777
Variation des plus ou moins Values potentielles /Titres	-259 716	-231 168
Plus Values réalisées sur cession de titres	130 717	1 158 213
Résultat net de la période	-37 420	984 255
Nombre d' Actions	98 509	98 523
Résultat par Action	-0,380	9,990

CH1-Charges de gestion des Placements	01/01/2011	01/01/2010
	30/09/2011	30/09/2010
Rémunération du gestionnaire		
La gestion de la société est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 1% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.		
Les honoraires de l' AFC	62 873	64 317
Rémunération du dépositaire		
La fonction du dépositaire est confiée a l'ATB . En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 1180 TTC l'an.		
Les honoraires de l'ATB	883	883
TOTAL	63 756	65 199

**NOTE SUR LE PORTEFEUILLE-TITRE
ARRETE AU 30/09/2011**

DESIGNATION DU TITRE	NBRE/TITRE	Coût d'acq.	Val au 30/09/2011	% ACTIF	% Capital
ACTIONS, VALEURS ASSIMILEES ET DROITS RATTACHES:	315 376	4 549 905	4 153 736	55,59%	
ADWYA	10 000	70 819	66 900	0,90%	0,09%
ASSAD	61 500	662 043	637 202	8,53%	0,53%
BNA	900	11 526	11 531	0,15%	0,00%
BT	8 500	99 680	91 809	1,23%	0,01%
BTE	9 538	241 106	292 721	3,92%	0,95%
CIMENTS DE BIZERTE	78 303	735 409	635 820	8,51%	0,18%
ENNAKL	46 335	767 844	398 666	5,34%	0,15%
SFBT	1 000	11 074	11 500	0,15%	0,00%
SPDIT	3 000	16 599	18 300	0,24%	0,01%
TELNET	500	2 941	4 778	0,06%	0,00%
TL	1 000	24 324	29 502	0,39%	0,01%
TPR	1 691	6 482	10 489	0,14%	0,00%
TUNIS RE	55 040	760 034	639 180	8,55%	0,61%
UIB	34 500	658 354	657 122	8,79%	0,20%
Titre OPCVM					
FCP AXIS K Protégé	39	43 327	84 647	1,13%	0,56%
FCP IRADETT 100	2 300	23 378	38 449	0,51%	4,09%
FCP IRADETT CEA	830	14 965	13 829	0,19%	3,46%
FCP CAPITALISATION & GARANTIE	400	400 000	511 293	6,84%	1,00%
OBLIGATIONS DE SOCIETES ET VALEURS ASSIMILEES					
OBLIGATIONS DE SOCIETES:	11 510	612 800	622 053	8,32%	
ATL 2010/1	5 810	464 800	467 635	6,26%	0,73%
CIL2005/1	1 500	60 000	63 240	0,85%	1,00%
UNIFACTOR 2006	4 000	80 000	82 949	1,11%	4,00%
UNIFACTOR 2008	200	8 000	8 228	0,11%	0,20%
TOTAL		5 162 705	4 775 789	63,91%	

SICAV BNA
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30-09-2011

AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 10 mars 2009 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué l'audit des états financiers trimestriels ci-joints de la SICAV BNA, comprenant le bilan au 30 septembre 2011, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour la période close à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité du Commissaire aux comptes

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent, de notre part, de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

À notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la SICAV BNA au 30 septembre 2011, ainsi que des résultats de ses opérations et des variations de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV BNA des normes prudentielles prévues par l'article 2 et l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 dudit code. De cette appréciation, il ressort que les actifs de la SICAV BNA représentés en valeurs mobilières totalisent 79,47% de l'actif total au 30 septembre 2011. Cette proportion est en deçà du seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001. En outre, la SICAV BNA emploie 10,29% de son actif total dans des actions émises par la société ESSOUKNA. Cette proportion dépasse le plafond de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

P/ GENERALE D'EXPERTISE & DE MANAGEMENT

Abderrazak GABSI, *Managing Partner*

Tunis, le 27 octobre 2011

BILAN

(Montants exprimés en dinars)		Notes	30 septembre 2011	30 septembre 2010	31 décembre 2010
ACTIF	Portefeuille-titres :	3.1	2 010 344	5 427 474	2 675 677
	- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		2 010 344	5 105 216	2 514 667
	- Titres OPCVM			322 258	161 010
	Placements monétaires et disponibilités :		519 343	1 366 420	721 347
	- Placements à terme	3.2	517 256	1 366 051	721 056
	- Disponibilités		2 087	369	291
	Débiteurs divers		-	-	-
	TOTAL ACTIF		2 529 687	6 793 894	3 397 024
PASSIF	Opérateurs créditeurs	3.3	8 878	16 970	298
	Autres créditeurs divers	3.4	9 509	217 588	78 841
	Total passif		18 387	234 558	79 139
ACTIF NET	Capital		2 469 552	6 520 697	3 292 174
	Capital en nominal :	3.5	2 892 600	5 856 100	3 403 100
	- Capital début de période		3 403 100	3 653 100	3 653 100
	- Emission en nominal		2 341 300	15 262 400	17 142 000
	- Rachat en nominal		-2 851 800	-13 059 400	-17 392 000
	Sommes non distribuables :	3.6	-423 048	664 597	-110 926
	- Des exercices antérieurs		-110 926	-347 591	-347 591
	- De l'exercice en cours		-312 122	1 012 188	236 665
	Sommes distribuables :		41 748	38 639	25 711
	- Sommes distribuables de l'exercice en cours	3.7	41 734	38 586	25 680
	- Report à nouveau		14	53	31
	Actif net		2 511 300	6 559 336	3 317 885
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		2 529 687	6 793 894	3 397 024

(Voir les notes ci-jointes afférentes aux états financiers)

ÉTAT DE RÉSULTAT

(Montants exprimés en dinars)	Notes	Période du	Période du	Période du	Période du	Exercice
		01/07 au 30/09/2011	01/01 au 30/09/2011	01/07 au 30/09/2010	01/01 au 30/09/2010	clos le 31 décembre 2010
Revenus du portefeuille-titres :	4.1	55 017	91 099	3 204	110 783	110 783
- Dividendes		53 647	89 729	3 204	109 711	109 711
- Revenus des titres OPCVM		1 370	1 370	-	1 072	1 072
Revenus des placements à terme	4.2	3 324	13 551	6 430	17 345	24 272
Total des revenus des placements		58 341	104 650	9 634	128 128	135 055
Charges de gestion des placements	4.3	-8 929	-26 805	-16 971	-46 059	-46 357
Revenus nets des placements		49 412	77 845	-7 337	82 069	88 698
Autres charges d'exploitation	4.4	-11 922	-35 323	-18 869	-55 689	-56 899
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		37 490	42 522	-26 206	26 380	31 799
Régularisation du résultat d'exploitation		-1 182	-789	58	12 206	-6 119
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PÉRIODE		36 309	41 734	-26 148	38 586	25 680
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 182	789	-58	-12 206	6 119
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		277 066	-83 502	51 849	193 665	-419 600
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres		-244 949	-217 069	427 208	837 976	974 381
Frais de négociation		-4 632	-6 189	-20 361	-43 953	-54 962
RÉSULTAT NON DISTRIBUABLES		27 485	-306 760	458 696	987 688	499 819
RÉSULTAT NET DE LA PÉRIODE	4.5	64 975	-264 238	432 490	1 014 068	531 618

ÉTAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET(Montants exprimés
en dinars)

	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/01 au 30/09/2011	Période du 01/07 au 30/09/2010	Période du 01/01 au 30/09/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
--	---	---	---	---	--

VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION	Résultat d'exploitation	37 490	42 522	-26 206	26 380	31 799
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	277 066	-83 502	51 849	193 665	-419 600
	Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	-244 949	-217 069	427 208	837 976	974 381
	Frais de négociation	-4 632	-6 189	-20 361	-43 953	-54 962
DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	Distribution de dividendes		-25 693	-	-21 078	-21 078
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<i>Souscriptions :</i>					
	- Capital	698 000	2 341 300	4 577 100	15 262 400	17 142 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	-107 206	-382 399	289 852	87 916	103 753
	- Régularisation des sommes distribuables	9 637	973	58	27 944	32 933
	<i>Rachats :</i>					
	- Capital	-862 200	-2 851 800	-3 840 600	-13 059 400	-17 392 000
	- Régularisation des sommes non distribuables	135 248	377 038	-169 320	-63 416	-366 907
	- Régularisation des sommes distribuables	-10 819	-1 766	-	-15 719	-39 055
	VARIATION DE L'ACTIF NET	-72 365	-806 584	1 289 580	3 232 715	-8 736
ACTIF NET	En début de période	2 583 665	3 317 885	5 269 756	3 326 621	3 326 621
	En fin de période	2 511 300	2 511 300	6 559 336	6 559 336	3 317 885
NOMBRE D'ACTIONS	En début de période	30 568	34 031	51 196	36 531	36 531
	En fin de période	28 926	28 926	58 561	58 561	34 031
VALEUR LIQUIDATIVE	En début de période	84,521	97,495	102,933	91,063	91,062
	En fin de période	86,818	86,818	112,009	112,009	97,495
	TAUX DE RENDEMENT	2,72%	-10,18%	8,82%	23,00%	7,70%

NOTES AUX ÉTATS FINANCIERS RELATIFS AU 3^{ème} TRIMESTRE 2011

NOTE N°1 : PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

La SICAV BNA est une société d'investissement à capital variable régie par le code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001. Elle a reçu l'agrément de Mr le Ministre des Finances le 2 août 1993 et a été créée officiellement le 4 novembre 1993.

La SICAV BNA a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, la SICAV BNA bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts...) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La BNA CAPITAUX, intermédiaire en bourse, assure la gestion du portefeuille de la SICAV BNA ; la Banque Nationale Agricole (BNA) est le dépositaire de ses actifs.

Le siège de la SICAV BNA est à la rue Hédi Noura 1001 - Tunis.

NOTE N°2 : RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES,

BASES DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES SPÉCIFIQUES

Les états financiers trimestriels de la SICAV BNA, arrêtés au 30 septembre 2011, sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises en Tunisie, promulgué par la loi n°96-112 du 30 décembre 1996, et notamment des normes comptables NCT 16, *Présentation des états financiers des OPCVM* et NCT 17, *Traitement du portefeuille-titres et des autres opérations effectuées par les OPCVM*.

Les états financiers comportent :

- le bilan,
- l'état de résultat,
- l'état de variation de l'actif net, et
- les notes aux états financiers.

Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées, sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2. Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, à la date d'arrêt, à leur valeur de marché pour les titres admis à la côte et à leur juste valeur pour les titres non admis à la côte. La valeur du marché correspond au cours moyen pondéré du jour de calcul de la valeur liquidative. La différence par rapport à la valeur comptable antérieure constituée, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres en tant que somme non distribuée et aussi comme composante du résultat net de la période.

3. Evaluation des placements monétaires

Ces titres sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

4. Cession des placements

La sortie des placements est constatée au coût moyen pondéré. La différence entre la valeur de sortie et le prix de cession hors frais est portée directement en capitaux propres, en tant que sommes non distribuées et apparaît également comme composante du résultat net de la période.

NOTE N°3.1 : PORTEFEUILLE-TITRES

	Nombre de titres	Prix d'acquisition	Valeur au 30/09/2011	Plus ou moins-values potentielles	% de l'actif net	% du capital de l'émetteur
Actions cotées :		2 355 451	2 010 287	-345 165	80,05	-
- ARTES	16 500	228 170	152 856	-75 314	6,09	0,060
- ATL	25 000	124 957	110 350	-14 607	4,39	0,147
- BNA	7 450	101 574	95 449	-6 124	3,80	0,023
- BT	8 000	93 069	86 408	-6 661	3,44	0,007
- BTE (ADP)	4 000	106 952	122 760	15 808	4,89	0,089
- CARTAGECEMENT	20 000	75 600	78 260	2 660	3,12	0,014
- CIL	3 375	90 325	59 090	-31 236	2,35	0,068
- CIMBIZ	13 050	150 075	105 966	-44 109	4,22	0,030
- ESSOUKNA	40 000	260 264	260 440	176	10,37	1,331
- ENNAKL	20 000	227 424	172 080	-55 344	6,85	0,067
- POULINA	26 126	229 059	215 801	-13 258	8,59	0,015
- SFBT	18 270	224 623	210 105	-14 518	8,37	0,028
- SIMPAR	2 000	105 717	91 408	-14 309	3,64	0,250
- SITS	10 000	30 880	32 000	1 120	1,27	0,077
- SOPAT	12 500	57 150	41 138	-16 013	1,64	0,106
- STB	6 000	133 218	64 512	-68 706	2,57	0,024
- TELNET HOLDING	10 000	100 999	95 560	-5 439	3,81	0,091
- TL	81	2 677	2 390	-287	0,10	0,001
- TUNISRE	1 181	12 718	13 715	997	0,55	0,013

Droits :		248	57	-191	-	-
- ABDA381/27	2	1	6	4	-	-
- SITSDS	5 000	200	50	-150	-	0,050
- TJDSO	4 500	45	-	-45	-	0,028
- TRDA1/15	3	2	2	-	-	-
Total en Dinars		2 010 344	- 345 355	80,05	2,521	

NOTE N°3.2 : PLACEMENTS À TERME

	Nombre	Prix d'acquisition	Intérêts courus	Valeur au 30/09/2011	% de l'actif net
Compte placement BNA / bons de caisse	516	516 000	1 257	517 257	20,60
Total en Dinars		516 000	1 257	517 257	20,60

NOTE N°3.3 : OPÉRATEURS CRÉDITEURS

	30 septembre 2011	30 septembre 2010	31 décembre 2010
Gestionnaire (BNA Capitaux)	8 633	16 673	1
Dépositaire (BNA)	245	297	297
Total en Dinars	8 878	16 970	298

NOTE N°3.4 : AUTRES CRÉDITEURS DIVERS

	30 septembre 2011	30 septembre 2010	31 décembre 2010
Commissaire aux comptes	6 702	5 511	8 960
Conseil du Marché Financier (CMF)	195	442	251
Rachat en bourse	-	196 974	68 425
Autres (personnel...)	2 612	14 661	1 205
Total en Dinars	9 509	217 588	78 841

NOTE N°3.5 : CAPITAL

	30 septembre 2011	30 septembre 2010	31 décembre 2010
Capital début de période :			
- Montant	3 403 100	3 653 100	3 653 100
- Nombre de titres	34 031	36 531	36 531
- Nombre d'actionnaires	162	169	169
Souscriptions réalisées :			
- Montant	2 341 300	15 262 400	17 142 000
- Nombre de titres	23 413	152 624	171 420
Rachats effectués :			
- Montant	-2 851 800	-13 059 400	-17 392 000
- Nombre de titres	-28 518	-130 594	173 920
Capital fin de période :			
- Montant	2 892 600	5 856 100	3 403 100
- Nombre de titres	28 926	58 561	34 031
- Nombre d'actionnaires	152	171	162

NOTE N°3.6 : SOMMES NON DISTRIBUABLES

	30 septembre 2011	30 septembre 2010	31 décembre 2010
Sommes non distribuables des exercices antérieurs :	-110 926	-347 591	-347 591
- Résultat non distribuable exercice clos	-347 591	-885 172	-885 172
- Emission en primes d'émission de la période antérieure	103 753	-1 495 265	-1 495 265
- Rachat en primes d'émission de la période antérieure	-366 907	1 394 736	1 394 736
- Résultat non distribuable de la période antérieure	499 819	638 110	638 110
Sommes non distribuables de la période en cours :	-312 122	1 012 188	236 665
- Résultat non distribuable de la période en cours	-306 760	987 688	499 819
- Emission en primes d'émission de la période en cours	-382 399	87 916	103 753

- Rachat en primes d'émission de la période en cours	377 038	-63 416	-366 907
Total en Dinars	-423 048	664 597	-110 926

NOTE N°3.7 : SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE

	30 septembre 2011	30 septembre 2010	31 décembre 2010
Résultat d'exploitation	42 522	26 380	31 799
Régularisation lors des souscriptions et des rachats d'actions	-789	12 206	-6 119
Total en Dinars	41 734	38 586	25 680

NOTE N°4.1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/07 au 30/09/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Dividendes des actions	53 647	3 204	109 711
Revenus des titres OPCVM	1 370	-	1 072
Total en Dinars	55 017	3 204	110 783

NOTE N°4.2 : REVENUS DES PLACEMENTS À TERME

	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/07 au 30/09/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Revenus du compte placement BNA	3 324	6 430	24 272
Total en Dinars	3 324	6 430	24 272

NOTE N°4.3 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/07 au 30/09/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Rémunération du gestionnaire	8 632	16 674	45 177
Rémunération du dépositaire	297	297	1 180
Total en Dinars	8 929	16 971	46 357

NOTE N°4.4 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/07 au 30/09/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Primes et indemnités	4 537	10 675	24 090
Jetons de présence	3 413	3 413	13 537
Redevance CMF	617	1 191	4 064
Honoraires	2 258	2 531	10 938
Autres	1 098	1 059	4 270
<i>Total en Dinars</i>	11 922	18 869	56 899

NOTE N°4.5 : RÉSULTAT DE LA PÉRIODE

	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/07 au 30/09/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Résultat d'exploitation	37 490	-26 206	31 799
Résultat non distribuable (*)	27 485	458 696	499 819
<i>Total en Dinars</i>	64 975	432 490	531 618

(*) Le résultat non distribuable de la période s'analyse comme suit :

	Période du 01/07 au 30/09/2011	Période du 01/07 au 30/09/2010	Exercice clos le 31 décembre 2010
Variation des plus ou moins-values potentielles	277 066	51 849	-419 600
Plus ou moins-values réalisées	-244 949	427 208	974 381
Frais de négociation	-4 632	-20 361	-54 962
<i>Total en Dinars</i>	27 485	458 696	499 819